
DOSSIER DE PRESSE
SIGNATURE DE LA CONVENTION CAP'AGGLO
DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE / CAPCA

Vendredi 6 janvier 2017

Malgré le durcissement du contexte financier, le Département fait le choix de maintenir un niveau d'investissement élevé restant ainsi toujours très au-dessus de la moyenne nationale : 212 € par habitant en Ardèche contre 173 € par habitant en moyenne nationale (chiffre de 2015). L'effort d'investissement du Département au profit des collectivités se distingue fortement dans le paysage national où les Départements ont baissé leurs dépenses d'investissement d'au moins 5,3 % en 2015.

Pour les 43 000 habitants du territoire de la Capca, cet effort se traduit par la signature d'un contrat de nouvelle génération : Cap'Agglo. Ce contrat conclu entre le Département de l'Ardèche et la communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en octobre 2016 (vote en décision modificative du budget primitif) a précédé de peu celui qui se met en place entre l'Etat et la Capca (Contrat de ruralité). La nouvelle communauté d'agglomération, agrandie et renforcée par les projets portés par les deux communautés fusionnées au 1^{er} janvier (Capca et communauté de communes du Pays de Vernoux), obtient ainsi l'assurance de financements pérennes et d'un soutien en ingénierie tant de l'Etat que du Département, gages de réussite pour l'ambition de ce territoire du centre Ardèche.

L'EXPERIMENTATION DES CONTRATS D'ATTRACTIVITE PARTENARIAUX : CAP'AGGLO

Alors que l'Ardèche se dote peu à peu d'une architecture territoriale composée d'intercommunalités dont la taille critique permet de conduire des politiques publiques et des investissements structurants, le Département expérimente les contrats d'agglomération. Premier du genre celui signé avec la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche « Cap'agglo Capca », qui sera suivi prochainement par celui avec la communauté d'agglomération du bassin d'Annonay. Ces deux agglomérations, par les nombreuses compétences qu'elles exercent et par leur capacité financière à investir pour l'Ardèche de demain, jouent un rôle prépondérant dans le développement de l'Ardèche et l'aménagement de son territoire.

Ces contrats d'agglomération, qui permettent de coordonner les politiques menées par le Département et les EPCI, portent sur le financement d'opérations structurant le territoire et s'inscrivent dans les priorités départementales. D'autres volets des politiques publiques mises en œuvre par le Département sur le territoire sont intégrés. Ces contrats permettent par ailleurs de valoriser les actions menées par le Département, en tant que maître d'ouvrage sur ces territoires, tant en investissement qu'en matière d'animation. Cette contractualisation, expérimentale dans un premier temps, sera généralisée dans les années à venir à l'ensemble des communautés de communes lorsque le périmètre des territoires sera stabilisé.

Véritable outil d'aménagement solidaire de tous les territoires et de mutualisation des ressources, financières comme humaines, le contrat d'attractivité partenarial Cap'Agglo doit permettre d'identifier les actions et projets de développement qui seront mis en œuvre conjointement par la Communauté d'agglomération et par le Département, lesquels nourrissent les objectifs de développement pour ce territoire.

D'une durée de 4 ans, ce contrat fera l'objet d'un bilan intermédiaire. Il est établi sur des enjeux identifiés et partagés par les deux collectivités, à savoir :

- développer l'attractivité du territoire, créer de l'emploi et veiller à l'équilibre entre toutes les composantes de l'agglomération, notamment en y maintenant les services publics
- préserver un environnement et un cadre de vie uniques, propres à un aménagement du territoire fondé sur la proximité
- veiller à la cohésion sociale de tous les territoires et de tous les habitants du centre Ardèche

CONTRAT DE RURALITÉ, CAP'AGGLO : DES OBJECTIFS COMMUNS

Ces objectifs sont ceux aussi partagés dans le cadre du Contrat de ruralité qui intervient lui entre l'Etat et la Communauté d'agglomération, premier en Ardèche à voir le jour. Préfigurateurs d'une politique d'engagements sur les investissements à venir entre respectivement Etat, Département, et EPCI, ces contrats illustrent le souci de planification dans la dépense publique, donc de visibilité dans les investissements, et de cohérence dans les projets soutenus par les institutions sur le territoire du centre Ardèche.

Ainsi, bon nombre de projets se retrouvent dans les deux contrats :

- le soutien à la **rénovation du théâtre de Privas**, outil de rayonnement sur le territoire intercommunal mais aussi au-delà. La recherche d'une complémentarité entre équipements (avec Vernoux, Vals et Annonay) afin de recueillir le label « scène de territoire » constitue ainsi un objectif à terme pour le théâtre de Privas.
- l'**aménagement de zones d'activités** comme celle des Illons au Pouzin, du Moulinon à Saint Sauveur de Montagut ou encore l'accès au port du Pouzin. Doublée de l'appui du SDEA tant sur le volet aménagement que sur le volet ingénierie en matière de développement économique, la mobilisation de la puissance publique pour le soutien au développement de ces zones œuvre pour la compétitivité du territoire.
- la création d'une **voie douce dans la vallée de la Payre** et la **jonction entre Dolce Via et Via Rhôna** : ces aménagements concourent à faire du centre Ardèche un lieu où il fait bon vivre ou séjourner, grâce à la mise en tourisme de ces équipements pour un public familial. La mise à disposition de vélos à assistance électrique par la CAPCA, mais aussi l'installation de bornes de recharges électriques par des opérateurs de l'énergie (SDE 07 et CNR) et le soutien départemental à l'achat de véhicules électriques et à la création d'aires de covoiturage, contribuent à faire de la CAPCA un territoire à bilan carbone allégé.
- en écho au schéma d'accessibilité des services au public, actuellement en chantier et copiloté par le Département et l'Etat, deux **maisons de services au public** sont identifiées à Saint Julien en Saint Alban et à Saint Fortunat sur Eyrieux.
- des **travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement** sont également valorisés dans les deux contrats, témoignant de l'importance de cet enjeu d'accès à l'eau pour les habitants du centre Ardèche, leur environnement et la richesse de leurs paysages.
- Enfin, l'effort du syndicat ADN pour couvrir le territoire en **infrastructures de communication (téléphonie et fibre)**, conjoint à celui d'opérateurs privés pour la ville de Privas, afin de favoriser l'emploi sur notre territoire.



Les projets listés ci-dessus constituent l'illustration du projet commun porté par la CAPCA et le Département pour ce territoire, pour autant ils ne constituent pas l'exhaustivité de l'appui départemental au territoire, d'autres projets pouvant être menés en maîtrise d'ouvrage communale et soutenus par le Département au titre de ses dispositifs de droit commun. En outre, sur la période du projet, le Département investira en maîtrise d'ouvrage propre plus de 7 millions d'euros sur les routes départementales et plus de 25 millions d'euros sur les bâtiments et lieux publics départementaux (collèges, centres médico sociaux, espaces d'accueil du public, caserne du SDIS, EHPAD...).

A savoir :

D'ores et déjà et hors participation du Département au déploiement de la fibre à l'habitant, **3.2 millions d'euros** (soit **74.34 euros par habitant**) sont affectés par le Conseil départemental de l'Ardèche à ce contrat (investissement et fonctionnement) et devraient être abondés au cours de la période concernée en fonction des projets développés par la Capca. Le soutien aux investissements de la Capca générera 26.6 millions d'euros au bénéfice des habitants du territoire et des entreprises.

CONTACTS

→ CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE

Hôtel du Département BP 737 – 07007 PRIVAS CEDEX
Internet : www.ardeche.fr

Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA

Direction de la Communication

Tél : 04 75 66 77 08

Fax : 04 75 66 77 99

Mail : com@ardeche.fr

→ CAPCA

1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS CEDEX

Cédric ASTIER

Service communication

Tél. 04 75 64 07 07

cedric.astier@privas-centre-ardeche.fr



CAP'Agglo

2016-2019

Contrat d'Attractivité Partenarial CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ARDECHE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

Entre :

Le Conseil départemental de l'Ardèche représenté par son Président, Hervé SAULIGNAC

Et :

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche représentée par sa Présidente Laetitia SERRE

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 21 mars 2016 approuvant le principe de l'élaboration de contrats avec les 2 Communautés d'agglomération du département,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 18 octobre 2016 approuvant les termes du contrat conclu avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du ... approuvant les termes du contrat avec le Conseil départemental,

Il est convenu ce qui suit :

I/ PREAMBULE ET OBJECTIFS DU PROJET PARTENARIAL ARDECHE - CAPCA

Le département de l'Ardèche se dote peu à peu d'une architecture territoriale composée d'intercommunalités dont la taille critique leur permet de conduire des politiques publiques et des investissements structurants.

La Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche joue, à ce titre, un rôle prépondérant dans l'aménagement et le développement du territoire de l'Ardèche, en ce qu'elle couvre un territoire central, comprenant la ville préfecture, et à ce titre porteur de dynamisme et d'un projet de développement emblématique du territoire ardéchois : il s'agit de créer un territoire cohérent, riche de toutes ses facettes, lien entre la vallée du Rhône et le début du piémont ardéchois, avec ses différentes vallées, Ouvèze et Eyrieux, possédant toutes les fonctions de centralité et riche de son dynamisme culturel, économique, touristique et environnemental.

Partageant un projet commun pour ce territoire, et soucieux d'optimiser la dépense publique de façon efficace, le Département et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche conviennent donc d'instaurer, dans un cadre contractuel, une dynamique de concertation et de partenariat.

Véritable outil d'aménagement solidaire de tous les territoires et de mutualisation des ressources, financières comme humaines, le contrat d'attractivité partenarial doit permettre d'identifier les actions et projets de développement qui seront mis en œuvre conjointement par la Communauté d'agglomération et par le Département, lesquels nourrissent les objectifs de développement pour ce territoire. L'Etat pourra s'appuyer sur ce projet comme base de travail pour définir le futur « contrat de ruralité ».

Pour mémoire, sur la période du projet, le Département investira en maîtrise d'ouvrage propre plus de 7 millions d'euros sur les routes départementales et plus de 25 millions d'euros sur les bâtiments et lieux publics départementaux (collèges, centres médico sociaux, espaces d'accueil du public, caserne du SDIS, EHPAD...).

II/ LES MODALITES D'ELABORATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE

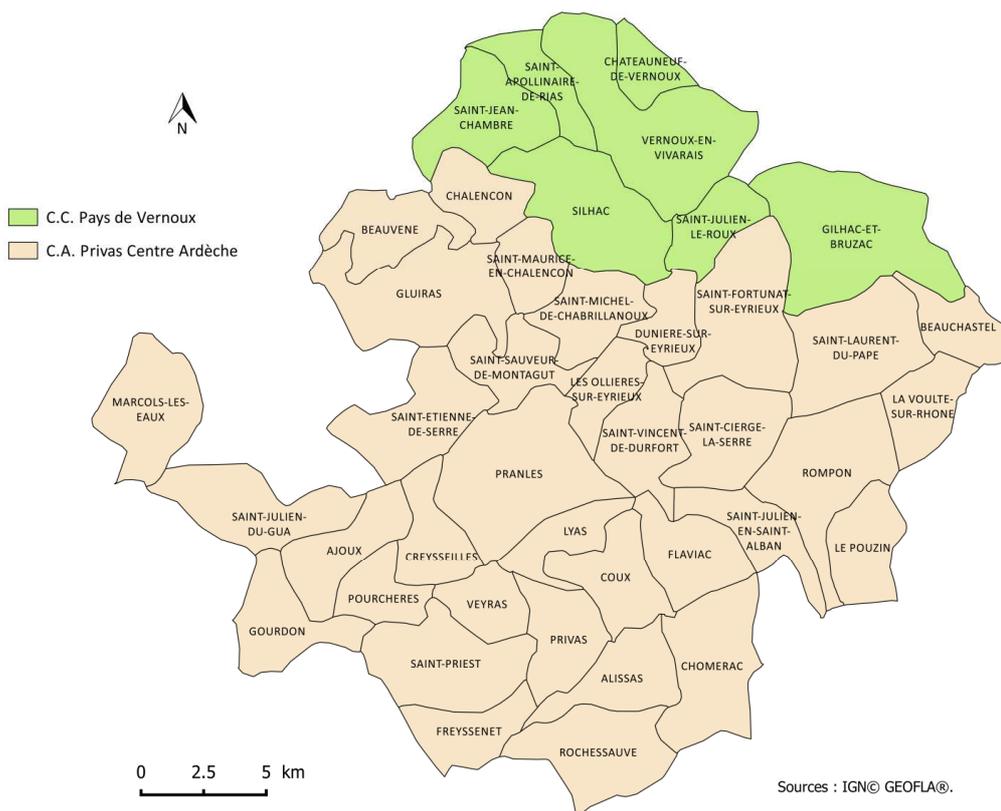
- Le Département et la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche identifient des enjeux et des défis partagés à partir desquels leurs interventions seront conjointement organisées, dans le respect de leurs compétences et stratégies respectives,
 - Ils dressent ensemble le programme d'actions qu'ils entendent mettre en œuvre sur le territoire,
 - Cette démarche se voulant itérative, avec un objectif d'amélioration continue, il comporte une 1^{ère} tranche portant sur les années 2016-2017. Il sera complété, d'ici fin 2017, d'un programme d'actions pour les années 2018 et 2019, qui sera fonction des besoins prioritaires du territoire, des évolutions du périmètre de l'agglomération, et de ses compétences,
 - Une partie de cette démarche pourra être constituée par le Contrat de ruralité, piloté par l'Etat auprès de la CAPCA.
 - Un comité de suivi est composé à parité :
 - De la Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (ou son représentant) et de conseillers communautaires, d'une part,
 - du Président du Conseil départemental (ou son représentant) et des Conseillers départementaux du territoire, d'autre part.

Ce comité se réunira au moins une fois par an pour faire une revue des opérations programmées, adapter le cas échéant la programmation et proposer une programmation pour les années 2018-2019.

III/ CARTE D'IDENTITE ET PRINCIPAUX ENJEUX PARTAGES DANS LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

Carte d'identité

La CAPCA fusionne avec le Pays de Vernoux au 1^{er} janvier 2017, formant une entité de 42 communes et plus de 43 000 habitants.



➤ Principaux enjeux du territoire

Développer l'attractivité du territoire, créer de l'emploi, veiller à l'équilibre entre toutes les composantes de l'agglomération, maintenir les services au public

- Maintenir et développer les activités économiques, dans toutes leurs composantes (industrie, commerce, artisanat, agriculture, économie sociale et solidaire) et notamment préserver la capacité d'accueil d'entreprises en étendant certaines zones d'activités répondant à des besoins à l'échelle du bassin économique de Privas et de la vallée du Rhône,
- Améliorer l'accessibilité au transport collectif et favoriser l'intermodalité (aires de covoiturage, aménagements et sécurisation d'arrêt de cars...),
- Doter le territoire d'un réseau à très haut débit par la fibre optique, en phase avec le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique mis en œuvre par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique, et développer les nouveaux usages et services numériques : Fab'Lab, espaces co-working...),
- Développer le potentiel touristique existant en lien notamment avec la pratique du vélo (Dolce via, voie de la Payre, Via Rhône) et les villages de caractères (Chalençon, Beauchastel),
- Développer et renforcer les services à la population (accès aux manifestations et équipements sportifs et culturels, accès aux services médicaux et sociaux...),

- Garantir et maintenir l'égal accès de tous les habitants et de tous les acteurs économiques aux services publics, dans le cadre du schéma départemental d'accès aux services publics et de nouvelle compétence de la CAPCA au 1^{er} janvier 2017 en matière de création et de gestion des maisons de services au public.

Préserver un environnement et un cadre de vie uniques, propre à un aménagement du territoire fondé sur la proximité

- Favoriser les déplacements doux en poursuivant la mise en œuvre d'un réseau de voies douces,
- Protéger les espaces agricoles exploités ou à vocation agricole : importante concurrence du foncier avec les besoins liés à l'urbanisation, au détriment des terres agricoles à fort potentiel agronomique et viticole (plaine de Chomérac, basse vallée de l'Eyrieux, vallée de l'Ouvèze),
- Préserver la ressource en eau : rationaliser la gestion de l'eau potable, optimiser les ressources et les installations structurantes, assurer le traitement des eaux usées et garantir la qualité des eaux de rivière,
- Préserver l'environnement, les paysages et le patrimoine bâti en accompagnant le Département dans la mise en œuvre de sa politique de préservation et de mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles,
- Préserver la forêt (biodiversité, paysage, risque incendie), et développer la filière Forêt/bois au cœur de la vie du territoire (grâce notamment au projet SYMBIOSE),
- Mettre en valeur les sites remarquables du goût et développer les circuits courts d'approvisionnement (notamment dans les accueils jeunesse).

Veiller à la cohésion sociale de tous les territoires et de tous les habitants du centre Ardèche

- Promouvoir une politique de l'habitat en cohérence avec le développement économique du territoire de façon à permettre à tous les habitants de vivre et travailler en proximité,
- Accompagner le vieillissement et le handicap, notamment grâce aux technologies de l'information (projet FTTH) et à l'accès aux services publics pour tous et partout,
- S'appuyer sur le Projet d'Investissement d'Avenir en faveur de la jeunesse porté par le Département pour favoriser le « bien grandir » en Centre Ardèche, de la toute petite enfance jusqu'à l'université, accompagner chaque famille dans sa singularité en déployant des lieux d'information, de dialogue et des guichets uniques, et travailler sur l'intergénérationnel,
- Améliorer l'information aux habitants sur leurs droits, soutenir les initiatives associatives favorisant le lien social.

IV/ LES ACTIONS ET PROJETS DU TERRITOIRE SOUTENUS CONJOINTEMENT PAR LE DEPARTEMENT ET LA CAPCA

IV-1 PROJETS PARTAGES

Les projets listés ci-dessous constituent l'illustration du projet commun porté par la CAPCA et le Département pour ce territoire, pour autant ils ne constituent pas l'exhaustivité de l'appui départemental au territoire, d'autres projets pouvant être menés en maîtrise d'ouvrage communale et soutenus par le département au titre de ses dispositifs de droit commun.

Enjeu 1 : Développer l'attractivité du territoire, créer de l'emploi et veiller à l'équilibre entre toutes les composantes de l'agglomération, notamment en y maintenant des services au public :

Projets	Montant du projet	dispositif de financement	Montant plafond Département	Observations
Service à la population				
Le schéma départemental d'accès aux services publics permettra de dresser un état des lieux et projets innovants en matière d'accès aux services publics : le territoire de la CAPCA sera ainsi prioritaire pour l'implantation de maisons de services au public soutenues par le Département.				
Rénovation du théâtre de Privas	6 000 000 € HT	Ardèche Durable 2017 et 2018	600 000 €	
<p>Fonctionnement du théâtre de Privas : cet équipement, dont la notoriété et le dynamisme sont unanimement reconnus, rayonne déjà largement au sein du territoire de l'agglomération et au-delà ; son intégration dans le périmètre communautaire contribue au renforcement de l'identité et de l'attractivité de la CAPCA. Le Département de l'Ardèche et la CAPCA entendent structurer leur contribution à cet équipement culturel majeur, dans un cadre multipartenarial impliquant par ailleurs la Région et l'Etat, en accompagnant son nouveau projet artistique, culturel et de gouvernance 2017/2020. Un montant de 150 000 € par an minimum sera ainsi apporté par le Département dans le cadre du soutien au fonctionnement du théâtre. Afin d'accompagner le fonctionnement "hors les murs" du théâtre pendant la durée des travaux du bâtiment prévus pour se dérouler entre 2017 et 2019, et le développement d'une expérimentation territoriale autour d'une mise en réseau des théâtres ardéchois (à inscrire dans une perspective partenariale avec l'Etat), une subvention de fonctionnement complémentaire sera allouée à hauteur de 46 000 euros par an.</p>				
Immobilier d'entreprise				
<p>Offre de service Web immobilier d'entreprise : dans le cadre de sa stratégie en matière d'attractivité économique et de sa mission d'appui aux collectivités locales, le Département de l'Ardèche a décidé de mettre gratuitement à disposition de la CAPCA, une solution permettant de localiser et de valoriser l'immobilier d'entreprise vacant à l'échelle de son territoire. Cette application, présentée sous forme d'une application informatique sera directement intégrable dans son site internet. Une convention à conclure avec la Communauté d'Agglomération de Privas Centre Ardèche précisera les conditions de fonctionnement et les modalités de gestion.</p>				
Tourisme				
Plan d'actions 2016 pour la Dolce Via (repérage foncier et immobilier pour permettre le développement de nouveaux commerces et services actuellement manquants sur le linéaire)	10 167 €	Appel à projets tourisme 2016	4 067 €	
Modernisation des sentiers de randonnée pédestre	21 607 €	Appel à projets tourisme 2016	6 482 €	
Aménagement et attractivité				
Accès port CNR Le Pouzin	900 000 €	Soutien à l'attractivité des territoires	164 000€	
Aménagement de la zone des Illons Le Pouzin	507 000 €	Soutien à l'attractivité des territoires 2013	210 000€	
Hôtel d'entreprises de	1 005 000 €	Soutien à	200 000 €	

l'économie sociale et solidaire (Vernoux)		l'attractivité des territoires 2016		
Projet Fibre à l'habitant (FTTH)		Ardèche Drôme Numérique	3.288M€ sur 10 ans	5,610 M € seront financés par la CAPCA

Par ailleurs, le projet d'aménagement du pôle économique de Saint Sauveur de Montagut (Moulinon) fera l'objet d'un soutien, sur présentation d'une opération d'ensemble, au titre du soutien à l'attractivité.

Enjeu 2 : Préserver un environnement et un cadre de vie uniques, propre à un aménagement du territoire fondé sur la proximité

Projets	Montant du projet	Modalités ou dispositif de financement	Montant plafond Département	Observations
Déplacements doux				
Aménagement de la voie douce de la Payre (Chomérac-Privas)	2 982 000 € HT	Ardèche Durable 2016	220 000 €	
Aménagement de la Dolce via au niveau de la RD86	539 000 €	Ardèche durable 2017	20 000 € maxi au km	
Protection de la ressource en eau				
Assainissement				
Projets portés dans le cadre des contrats Terre d'eau jusqu'en 2017	3 716 660 €		998 829 €	
Restauration des cours d'eau				
Projets portés dans le cadre des contrats Terre d'eau jusqu'en 2017	103 612 €		41 084 €	

Enjeu 3 : Veiller à la cohésion sociale de tous les territoires et de tous les habitants du centre Ardèche

Projets	Montant du projet	Modalités ou dispositif de financement	Montant plafond Département	Observations
Aménagement pôle accueil petite enfance Chomérac	833 000 €	Ardèche durable 2014	120 000 €	
S'agissant du soutien au fonctionnement du projet social de la CAPCA, le Département poursuivra son action avec 54 000 € au titre de 2016, puis sur projet présenté par la CAPCA au titre des années suivantes. Enfin, les initiatives de Fab Lab et/ ou espaces de coworking pourront être soutenus par le Département au titre de la jeunesse et de l'éducation, à condition que les deux partenaires du contrat soutiennent le projet.				

IV-2 INGENIERIE DEPARTEMENTALE

Soucieux d'une utilisation raisonnée de l'argent public, et exigeants dans le niveau d'expertise des collaborateurs au service du développement des territoires, le Département de l'Ardèche et la CAPCA souhaitent mutualiser certaines de leurs ressources humaines afin que chaque projet soit porté avec l'implication et la technicité attendue. Cette expertise partagée peut prendre différentes formes et peut être mobilisée au service de l'agglomération et de ses communes membres.

La CAPCA exprime un besoin d'accompagnement en ingénierie du développement économique sur les champs suivants :

- Gestion de foncier d'activités et d'immobilier d'entreprise
- Développement endogène et exogène d'entreprises
- Veille économique et aide au montage de projets

La CAPCA développera de son côté une offre aux communes membres d'assistance au montage de projets et à la recherche de financements, publics ou privés. Cet appui constituera le guichet unique des communes de la CAPCA pour accéder aux aides du Département pour leurs projets. Le Département viendra soutenir cette assistance aux communes et organisera la disponibilité de ses services pour un bon fonctionnement de ce « guichet unique » de l'aide aux communes.

En outre, le Département peut mettre à disposition des communautés l'assistance technique en matière d'assainissement, par la mobilisation du Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration Drôme-Ardèche (SATESE 26/07) qui peut apporter, dans un cadre conventionnel ou concurrentiel, des conseils en vue d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement et pour la réalisation de projets nouveaux d'équipement.

V/ LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

V1/ ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à financer les opérations mises en œuvre, listées au paragraphe IV/1 du présent document.

Les modalités d'attribution et de versement des aides du Département seront celles prévues dans les différents dispositifs (contrat «Ardèche, terre d'eau», Appels à projet «Ardèche durable», «Tourisme», Schéma départemental d'accès aux services publics, soutien à l'intercommunalité sociale, PIA Jeunesse, Plan collèges ...).

Le Département favorisera le dialogue et la réactivité de ses services en réponse à l'agent de la CAPCA, pour une efficacité de l'action publique et un ciblage des projets à soutenir.

Enfin, le Département et le SDEA apporteront un soutien technique aux projets mis en œuvre par la Communauté d'agglomération, en fonction des conventions signées par type d'assistance technique.

V2/ ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE

La CAPCA s'engage à réaliser ou soutenir les opérations inscrites dans le présent contrat, selon le calendrier prévu dans chacun des dispositifs d'aide.

La CAPCA s'engage à affecter un agent à la mission « guichet unique » de l'aide aux communes.

Pour toute opération dont le montant de travaux est supérieur à 350 000 € HT, la CAPCA s'engage à intégrer des clauses sociales dans les marchés de travaux. Dans ce cadre, le Département pourra l'accompagner dans la mise en œuvre de ces clauses en mobilisant ses services.

VI/ DUREE ET REVISION DE LA DEMARCHE

Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans (2016-2019), soit jusqu'au 31/12/2019.

Il peut être modifié par voie d'avenant, après accord entre les parties signataires, pour préciser la programmation 2018-2019, ce en lien avec l'évolution des compétences communautaires.

Les signataires du projet partenarial se réservent par ailleurs la possibilité de provoquer à tout moment une révision de ce document pour prendre en compte les modifications introduites par les évolutions réglementaires.

**La Présidente de la Communauté
d'Agglomération**

Laetitia SERRE

**Le Président du
Conseil départemental**

Hervé SAULIGNAC